

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 29 juin 2015 à 19 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Michel Bernier	Conseiller
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Philippe Millette	Directeur du Service de l'urbanisme
Monsieur André Roy	Directeur du Service des loisirs

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (19 h)**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

15-06-145 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (19 h)
2. RESULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE LA RUE DE LA STATION ET LA CONSTRUCTION D'EGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DES ÉRABLES
3. RESULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE SANITAIRE EN BORDURE DE LA ROUTE 138
4. RESULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE MANDAT SPECIFIQUE DU CONTROLE QUALITATIF DES MATERIAUX POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE LA RUE DE LA STATION ET LA CONSTRUCTION D'EGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DES ÉRABLES
5. DEMANDE DE SERVITUDE ADRESSEE PAR 9247-9104 QUEBEC INC.
6. FERMETURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE LA RUE DE LA STATION ET LA CONSTRUCTION D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DES ÉRABLES**

15-06-146

CONSIDÉRANT QUE la firme TETRA TECH a été mandatée par la Ville de Neuville pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux du mur de la rue de la Station et de l'égout pluvial de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres public de soumission sur le site SEAO pour les travaux du mur de la rue de la Station et de l'égout pluvial de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE deux propositions ont été déposées en date du 12 juin 2015 à 11 h, tel qu'exigé dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport d'analyse des soumissions déposé par la firme TETRA TECH, le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences est Rochette Excavation inc. pour un montant de 517 860.05 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des travaux du mur de la Station et de l'égout pluvial de la rue des Érables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accorde le contrat pour la réalisation des travaux du mur de la Station et de l'égout pluvial de la rue des Érables à l'entreprise Rochette Excavation inc. au montant de 517 860.05 \$ (taxes incluses) tel que recommandé par la firme TETRA TECH.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 04010 721 « Mur de la Station » et le poste budgétaire numéro 23 04015 721 « Pluvial rue des Érables ».

QUE ces travaux soient financés à même la subvention de la taxe d'accise sur l'essence ainsi que le fonds carrière/sablière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN BORDURE DE LA ROUTE 138**

15-06-147

CONSIDÉRANT QUE la firme ROCHE LTÉE a été mandatée par la Ville de Neuville pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire sur la route 138;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation à 6 entreprises pour les travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire sur la route 138;

CONSIDÉRANT QU'une seule proposition a été déposée en date du 11 juin 2015 à 11 h, tel qu'exigé dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport d'analyse de la soumission déposé par la firme ROCHE LTÉE, ladite soumission est conforme aux exigences;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accorde le contrat pour la réalisation des travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire en bordure de la route 138 à l'entreprise Rochette Excavation inc. au montant de 38 333.02 \$ (taxes incluses) tel que recommandé par la firme ROCHE LTÉE.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 02 41500 521 et que la totalité des dépenses pour ces dits travaux soit facturée à M. Daniel Nadeau tel que défini à l'entente signée le 16 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE MANDAT SPÉCIFIQUE DU CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE LA RUE DE LA STATION ET LA CONSTRUCTION D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DES ÉRABLES**

15-06-148

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation à trois entreprises pour l'analyse du contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux du mur de la rue de la Station et de l'égout pluvial de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE trois propositions ont été déposées en date du 16 juin 2015 à 11 h, tel qu'exigé dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport d'analyse des soumissions déposé par la firme TETRA TECH, le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences est l'entreprise Inspec-Sol pour un montant de 8 145.97 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de l'analyse du contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux du mur de rue de la Station et de l'égout pluvial de la rue des Érables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accorde le contrat pour l'analyse du contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux du mur de la rue de la Station et l'égout pluvial de la rue des Érables à l'entreprise Inspec-Sol au montant de 8 145.97 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par la firme TETRA TECH.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 04010 721 « Mur de la Station » et le poste budgétaire numéro 23 04015 721 « Pluvial rue des Érables ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **DEMANDE DE SERVITUDE ADRESSÉE PAR 9247-9104 QUÉBEC INC.**

15-06-149

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a adressé une demande, pour et au nom de 9247-9104 Québec inc., auprès de la Ville de Neuville le 26 mars 2015 pour prolonger la ligne d'alimentation électrique visant à desservir des nouveaux bâtiments sur le côté nord du site de l'aérodrome de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la ligne électrique traverserait l'emprise de la route Gravel (lot no 4 024 327) appartenant à la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne voit pas la pertinence d'accorder une servitude de passage pour l'alimentation électrique sur la route Gravel puisque 9247-9104 Québec inc. peut se prévaloir d'autres options, notamment l'enfouissement des fils sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la protection du territoire agricole du Québec a transmis à 9247-9104 Québec inc. le 27 avril 2015 un préavis selon l'article 14.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* en vertu duquel 9247-9104 Québec inc. contrevient potentiellement à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE 9247-9104 Québec inc. fait l'objet de reproches de la part de la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil refuse de donner suite à la demande de servitude de passage présentée par Hydro-Québec aux fins d'alimentation électrique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Hydro-Québec et à 9247-9104 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 19.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier